

DÉCISION N° 129 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Manuel BROCARD

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

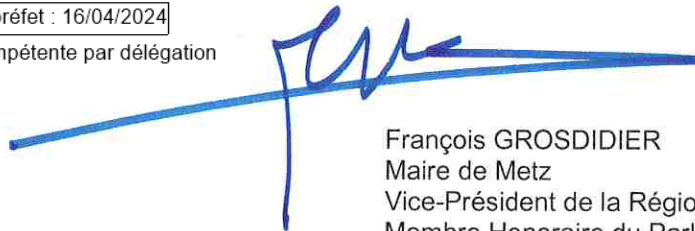
Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Manuel BROCARD, Conseiller métropolitain pour participer à une journée de visite sur le terrain au sein d'un site Natura 2000 « Bassigny partie Lorraine » qui se tiendra le mercredi 3 avril à Lamarche (88320).
- de prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le **- 2 AVR. 2024**
Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-200039865-20240402-Decis129-2024-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2024
Pour l'autorité compétente par délégation



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement